

Arts de la parole (divers cours)

RÉF | 8845

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Cette offre de formation est organisée dans le cadre de l'enseignement artistique à horaire réduit qui répond aux finalités suivantes (décret du 2 juin 1998, voir [site de la Fédération Wallonie-Bruxelles](#)) :

- Concourir à l'épanouissement des élèves en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des divers langages et pratiques artistiques
- Donner aux élèves les moyens et formations leur permettant d'atteindre l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle
- Offrir un enseignement préparant des élèves à rencontrer les exigences requises pour accéder à l'enseignement artistique de niveau supérieur

Programme

Différents cours sont proposés : initiation, éloquence, déclamation, théâtre, formation pluridisciplinaire, atelier déclamation, atelier théâtre, improvisation, orthophonie.

Certification(s) visée(s)

Certificat ou diplôme d'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (plusieurs types d'attestation sont délivrés)

Type de formation [Enseignement artistique à horaire réduit](#)

ORGANISATION

Durée

Variable, selon la filière.

Horaire

Selon les cours.

Début

1e septembre
une fois par an

Coût

109€ élèves nés avant le 15/10/2003 - Coût réduit : pour certains publics : 76€ ou gratuit -

CONDITION D'ADMISSION

**Prérequis
administratifs**

L'Enseignement artistique à horaire réduit est ouvert à tous (enfants et adultes). Un âge minimum peut être requis selon les domaines et les filières.

Connaître

Posséder, le cas échéant, les capacités artistiques requises pour intégrer le niveau d'enseignement souhaité.

EN PRATIQUE

**Pour s'informer et
postuler**

Consultez le site web de l'organisme afin de vous informer des modalités détaillées d'inscription. Prenez ensuite rendez-vous par téléphone dans la période renseignée, pour vous inscrire de fin août à mi-octobre.

Organisme**Académie Arthur De Greef**

Rue de Neufchâtel 16

1060 Saint-Gilles

Tél: 02 538 64 50

<http://www.acadegreeef.be>